

Découvrez le dispositif « chèque énergie »

Mis en place par le ministère de la transition écologique et solidaire, retrouvez toutes les informations sur ce dispositif sur www.chèqueenergie.gouv.fr



L'Etat accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie

Le chèque énergie qu'est-ce que c'est ?

C'est une aide au paiement des factures d'énergie d'un logement. Il est attribué au regard des ressources et de la composition du foyer.

A quoi sert le chèque énergie ?

- à payer une facture d'électricité, de gaz, de combustible ou une redevance,
- à payer certaines dépenses liées à la rénovation énergétique d'un logement.

! *Le chèque énergie n'est pas un chèque bancaire : il n'est pas encaissable auprès d'une banque.*

Comment bénéficier du chèque énergie ?

- composer le 0 805 204 805 (service et appel gratuits)
- se connecter sur le site <https://chequeenergie.gouv.fr/>

! *Pour en bénéficier il est indispensable de déposer sa déclaration de revenus auprès des services fiscaux.*

Pour toute question



0 805 204 805

Service & appel
gratuits

Cœur de Nacre vous informe...

